

COMMUNE D'ACCOUS
PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

Présents : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François.
Excusés : M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph.
Absent : M. LARRENSOU Xavier.
Procurations : M. CACHELOU Frédéric a donné procuration à M. CASTEIGNAU Sébastien, M. CASENAVE Joseph a donné procuration à M. GUIRAUTE André.

Secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

2023-2504-1 : ESTIVES Subvention Aide au gardiennage

Le Maire présente la subvention Aide au gardiennage, qui concerne l'estive de Bergout-Iseye. La Commune peut obtenir 70% de financement, sur 12 500 € de dépenses plafonnées.

Il rappelle que le coût du pâtre est financé également, pour une partie, par les éleveurs. Normalement, ce devrait être une opération blanche, ce qui n'est pas toujours le cas. L'an dernier, nous étions en déficit d'environ 2 000 €.

Il indique que tous les éleveurs sont contents de la pâtre, Mme LEFILLEUL Aurore. Elle renouvelle cette année son souhait d'être pâtre sur la Commune et nous demande, pour raisons personnelles, d'être embauchée à temps partiel. Elle nous propose de compléter par l'embauche de M. AMAR Christophe, le stagiaire de l'an dernier, qui a obtenu son diplôme de berger.

Ils seront donc deux pâtres :

- Une embauche à 120h/mois de mi-mai à mi-novembre,
- Une embauche à 112h/mois de juin à septembre

La dépense est évaluée à 22 258 € pour une subvention de 8 750 €. Le reste à charge, de 13 508 €, sera réparti sur l'ensemble des éleveurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-2504-2 : ESTIVES : Embauches pâtres

Cette délibération découle de la première. Le Maire lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-2504-3 : ASSOCIATIONS : demandes de subvention 2023

Le Maire rappelle que l'an dernier, le Conseil municipal avait accordé 26 587.50 € de subventions.

Il présente les demandes de subventions reçues au 15 avril 2023.

Quelques petites précisions :

- L'ADMR : cette année ils demandent 1 900 €, ce prix est fixé selon le nombre d'habitants d'Accous aidés.

Comme ils sont actuellement en difficultés, nous avons décidé de leur donner 100 € de plus, de leur verser une subvention de 2 000 € pour 2023.

- Le comité des fêtes d'Accous n'a demandé que 4 000 € cette année. Une rencontre est prévue la semaine prochaine.
- Dans les nouvelles demandes de subvention, il y a celle de la Fête du fromage de Lees et celle de La main à la patte. Le débat de l'an dernier peut reprendre.
Le Maire propose comme l'an dernier soit de donner une subvention aux deux, soit à aucune. Il propose à l'Assemblée de mettre cette question au vote.
André GUIRAUTE rappelle qu'ils avaient souhaité en 2022 que les deux associations se réunissent pour la fête du fromage afin d'obtenir une subvention.
- Les Poquetets : M. GUIRAUTE demande pourquoi ils ont eu 1 000 € de subvention en 2022, et cette année on ne propose que 500 € ? Alors qu'ils sont toujours en difficultés.
Le Maire lui répond qu'il s'agissait l'an dernier d'une aide exceptionnelle et non d'une subvention ; de plus, ils n'ont demandé que 500 € pour 2023. Par contre, cette année, Les Poquetets a adressé une demande de subvention à chaque commune.

Le Maire précise que les propositions de subvention respectent les montants demandés par les associations.

- Miskaï : Le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle association qui propose de faire un festival de flamenco les 27-28-29 juillet 2023. L'aide de 1 000 € qu'ils demandent à la Commune leur permettra de demander les subventions auprès du Département et à la Communauté de Communes.
- Partage et culture : ils n'avaient pas demandé de subvention l'an dernier
- Les Phonies Bergères : la subvention est de 600 € car, suite aux difficultés financières qu'ils avaient, la Commune avait réglé leur facture d'Intermarché de 980 € environ
- Le Collège d'Aspe : ils n'ont demandé que 150 € cette année, contre 500 € l'an dernier.

M. GUIRAUTE André parle de Parc'Ours qui connaît actuellement des difficultés. Le Maire informe qu'il n'a pas reçu de demande de leur part.

Le Maire présente deux associations pour lesquelles il ne propose pas de subvention :

- ADAVE : car la commune a acquis le matériel nécessaire pour enlever les nids de frelons asiatiques,
- Avenir Fermier : car c'est une association départementale.

Il précise que l'enveloppe des subventions 2023 n'est pas entièrement dépensée, des demandes tardives pourront être étudiées lors d'un prochain conseil.

Il présente la demande de subvention de Radio Oloron, qui connaît des difficultés.

Cette demande a été mise à part des autres, le Maire souhaitait en discuter. La commune a adhéré à leur association.

Mme LESPINASSE souligne que cette radio est un bon relais d'informations pour la Vallée.

Le Maire demande si l'assemblée souhaite délibérer sur cette demande au prochain conseil.

Il les contactera afin d'obtenir plus d'informations pour le prochain conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-2504-4 : BOIS Tarifs 2023

Le Maire lit la délibération.

Les prix d'abattage ont augmenté fortement en 2022.

Il rappelle que l'on facture le bois au prix qu'il nous coute, la commune ne fait pas de bénéfice sur la vente du bois d'affouage.

Ce qui amène porte le tarif à :

- 53 € pour le bourg et Jouers
- 52 € pour Lhers.

Il précise que l'an dernier la Commune a perdu de l'argent sur cette opération, ce qui a été équilibré par la vente de bois aux entreprises (Arretteig, ...).

M. GUIRAUTE André suggère de garder le même écart de prix qu'il y avait entre le tarif bois d'Accous et celui de Lhers.

M. CASTEIGNAU Sébastien remarque que ces nouveaux tarifs représentent une augmentation de 4 € pour Accous et de 7 € pour Lhers.

M. BERGEZ Eric pense qu'il faudrait un tarif commun aux habitants d'Accous et de Lhers.

Le Maire ne voit aucune raison pour continuer à appliquer des tarifs différents.

M. CASTEIGNAU Sébastien propose d'augmenter les tarifs bois 2022 de 4 € chacun, ce qui donnerait les tarifs bois 2023 suivants : 53 € pour Accous et 50 € pour Lhers.

Le Maire accepte de corriger la délibération en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-2504-5 : BACADES Tarifs 2023

Le Maire indique qu'il a demandé aux communes de la Vallée leurs tarifs « bacades » afin de pouvoir comparer avec les tarifs que l'on applique. Il présente le tableau comparatif.

Il propose d'augmenter les tarifs « extérieurs ».

Il présente également un récapitulatif des effectifs depuis 2017, on peut noter une grosse augmentation des juments « extérieures ». C'est le gros bétail (bovins, équins) « extérieur » qui augmente, le communal est à peu près stable.

Il indique qu'il est inquiet face à cette augmentation de chevaux sur notre territoire. A un moment, il faudra en discuter avec les éleveurs.

Au pays basque, il commence à y avoir des problèmes avec l'augmentation de chevaux, face aux élevages ovins.

La Commune reçoit des nouvelles demandes chaque année, qui sont traitées lors de la réunion de préparation d'estives avec les agriculteurs.

Mme LESPINASSE Annie questionne sur les conclusions de l'étude faite par une stagiaire en 2021 sur le chargement des estives à Lhers.

Le Maire rappelle que son étude notait qu'on arrivait presque à saturation sur le plateau.

Il indique un point intéressant de l'étude : les chevaux ne prennent pas le même chemin que les autres troupeaux.

Il explique qu'il y a une certaine pression sur certaine estive (La Cuarde), alors que d'autres sont abandonnées, comme Pisets.

M. GUIRAUTE André trouve curieux qu'il y ait une différence entre les tarifs bovin et équin extérieur alors que pour les communaux le tarif équin est égal au tarif bovin

Le Maire explique à nouveau sa démarche : il souhaite essayer de bloquer l'installation de plus en plus importante de chevaux. Il rappelle que nos estives sont des estives fromagères (brebis, vaches).

M. GUIRAUTE André propose d'augmenter légèrement les bacades pour les communaux.

Le Maire propose de discuter des tarifs pour les communaux avec tous les éleveurs à la réunion « bilan estive » en octobre.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 1, Abstention : 3)

POUR : M. ASSERQUET, M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme CAPPICOT, Mme LESPINASSE, M. MOULIA

CONTRE : M. CACHELOU (représenté par M. CASTEIGNAU)

ABSTENTION : M. CASTEIGNAU, M. GUIRAUTE, M. CASENAVE (représenté par M. GUIRAUTE).

2023-2504-6 : EAU Tarifs 2023

Le Maire rappelle qu'en 2026, nous devons transférer notre service eau et assainissement à la Communauté de communes. L'association des élus de montagne a fait un recours pour les communes de montagne, afin de garder cette compétence au niveau communal.

Le Maire indique que la commune a des prix très bas.

Il présente un tableau comparatif du tarif de l'eau des communes de la Vallée :

- Sarrance : le tarif de l'eau est à 1 €, ce qui leur permet d'obtenir les subventions,

- Lees Athas : nous avons la station d'épuration commune avec Lees-Athas, pour laquelle nous payons les 2/3 des charges. Or leur tarif « assainissement » est de 0.68 €/m3 HT alors que notre tarif est de 0.50 €/m3 HT
- Il y a encore 4 communes qui sont « au forfait » (Lescun, Aydius, Urdos, Cette Eygun)

Les élus présents discutent du transfert de l'eau et assainissement à la CCHB en 2026 :

- Les communes n'ont pas le même état de leur réseau,
- En cas de problème technique (fuites, etc...) les employés de la CCHB ne connaîtront pas le réseau et ne seront pas sur place,
- Le prix de l'eau va augmenter, voire doubler, le service sera sûrement géré par une délégation de service public,
- L'eau sera moins « bonne », traitée au chlore, alors que nous la traitons par UV,

Le Maire explique à l'Assemblée les travaux à réaliser cette année sur le budget Eau et assainissement :

- La canalisation des eaux usées : 300 000 € HT, travaux imposés par l'Etat, à faire avant la fin de l'année. La Commune est obligée de faire un emprunt.
- La réfection du réseau AEP sur la rue de la Berthe 60 000 € HT, à réaliser avant l'opération « Aménagement de la Berthe » prévue au budget

La commune va devoir faire un emprunt d'environ 260 000 €.

Le Maire lit la délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 2)

POUR : M. ASSERQUET, M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme CAPPICOT, Mme LESPINASSE, M. MOULIA, M. CASTEIGNAU

CONTRE : M. CACHELOU (représenté par M. CASTEIGNAU)

ABSTENTION : M. GUIRAUTE, M. CASENAVE (représenté par M. GUIRAUTE).

2023-2504-7 : APGL Convention d'intervention du service SIVRA pour le renouvellement du réseau eau potable du chemin de la Berthe

Le Maire lit la délibération.

Il indique qu'ils profiteront de cette opération pour vérifier également le réseau du tout à l'égout.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme LESPINASSE revient sur la délibération sur le tarif de l'eau et demande aux élus qui ont voté contre leur raison.

M. GUIRAUTE lui répond qu'ils sont contre l'augmentation qu'ils estiment importante, ils trouvent également curieux le fait de ne pas augmenter le tarif des bacades alors que celui de l'eau augmente.

Le Maire explique qu'il faudra faire d'autres travaux, cela a un coût. Le budget de l'eau étant un budget à part du budget communal, ce sont les factures d'eau qui représentent les recettes, afin de payer les travaux.

2023-2504-8 : TERRAINS MME CASALOT

Le Maire explique que Mme CASALOT souhaite faire une donation à la Commune des terrains qu'elle possède sur la colline Despourrins.

Il présente un plan pour situer ces terrains, certains ont déjà un bail emphytéotique avec la Commune.

Cette donation permettra à la Commune de maîtriser l'intégralité de la propriété de la colline Despourrins où se trouve l'activité Obao.

La commune aura à sa charge les frais de notaire, environ 12 000 €.

Actuellement, nous attendons l'estimation définitive des terrains.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire explique qu'une délibération a été supprimée : l'électrification de la grange de M. RAFFIE.

Le SDEPA porte le projet avec la Commune.

Le coût des travaux étant à la charge du propriétaire; nous sommes en attente de la convention d'engagement financier de M. RAFFIE. Nous délibérerons certainement au prochain conseil.

2023-2504-9 : ACHAT TERRAIN BASCOUERT BORDENAVE / COMMUNE : Dispense de main levée

Il rappelle la délibération du 24/09/2021 qui approuvait l'acquisition de ce terrain.

Au moment de faire l'acte, les juristes se sont aperçus que le terrain était grevé d'une hypothèque, d'où cette délibération.

M. GUIRAUTE demande quel sera le coût pour la commune.

Le Maire lui indique que la commune ne paiera que les frais de notaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- M. GUIRAUTE revient sur la délibération n°7 pour connaître le coût d'intervention du service de l'APGL pour cette opération. Le Maire lui indique un coût de 6 000 € environ (estimation de plusieurs demi-journées d'intervention, à actualiser à la fin de l'opération).

- M. GUIRAUTE parle de l'installation d'un nouvel éleveur à Jouers, avec la construction d'un grand hangar
Le Maire indique qu'il s'agit de Julien LAVIELLE. Ce dernier a travaillé son projet de construction avec l'ABF, le permis lui a été accordé. Il fait un hangar avec une traite, un laboratoire pour faire du fromage et un point de vente.
Mme LESPINASSE informe qu'il souhaite également faire par la suite sa maison d'habitation dans une de ses granges à Jouers.

- Le Maire indique qu'il y a également Aurélie LAC ARIET qui a déposé un permis pour construire sa maison d'habitation.

La séance est levée à 19h32.